



Les Plus
Beaux Villages
de France®



Département de la Charente

Mairie d'AUBETERRE-SUR-DRONNE (16390)

Téléphone 05.45.98.50.33

Courriel : mairie@aubeterresurdronne.fr

Site : aubeterresurdronne.com



**LISTE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 25 NOVEMBRE 2025**

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
062/2025	Tarif « entrées », vente de brochures, médailles, carreaux en grès, affiche et magnet DOZ à l'église souterraine Saint-Jean au 01/01/2026	Approuvé
063/2025	Occupation du domaine public : terrasses et contre-terrasses des cafés-restaurants sur la place Ludovic Trarieux – Montant de la redevance à compter du 01/01/2026	Approuvé
064/2025	Régie municipale de recettes pour l'encaissement de produits des droits de place du marché – Tarifs à compter du 01/01/2026	Approuvé
065/2025	Tarification pour mise à disposition de la salle de réunions et des mariages de la Mairie comme salle d'exposition à compter du 01/01/2026	Approuvé
066/2025	Tarification pour mise à disposition de l'Église souterraine Saint-Jean pour l'organisation de cérémonies de mariage en dehors des heures de visite pour 2027	Approuvé
067/2025	Cimetière communal : tarifs des concessions au 01/01/2026	Approuvé
068/2025	Base de Loisirs : Location de la salle polyvalente (salle des fêtes) tarification au 01/01/2026	Approuvé
069/2025	Admission en non-valeur de produits irrecouvrables – Exercice 2025 – Budget principal	Approuvé
070/2025	Admission en non-valeur de produits irrecouvrables – Exercice 2025 – Budget annexe « Assainissement »	Approuvé
071/2025	Exercice 2025- Budget principal de la commune – Décision modificative n°03 – virements de crédits	Approuvé

Signature du Président de Séance

Le Maire
M. Charles AUDOIN

Signature du Secrétaire de Séance

Adjoint au Maire
M. Xavier MAFFRE

Affiché au tableau d'affichage de la mairie le 27 novembre 2025

Publié sur le site internet de la commune le 27 novembre 2025 : [Site : aubeterresurdronne.com](http://aubeterresurdronne.com)

Fait à Aubeterre-sur-Dronne, le 27/11/2025.

Le Maire,
Charles AUDOIN.



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 18/11/2025

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse

ABSENTE EXCUSÉE : Mme CADIOT Clémence (pouvoir pour Mme CHARRETON Evelyne)

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs "entrées", vente de brochures, médailles, carreaux en grès, affiche et magnet DOZ à l'église souterraine Saint-Jean dite "Église Monolithé" à compter du 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la première phase de travaux d'urgence de confortement et de restauration de l'église souterraine Saint-Jean a été réalisée en 2025. Un tarif préférentiel « Travaux » pour le droit d'entrée adulte et groupe pendant la durée de présence des échafaudages à l'intérieur de l'église souterraine Saint-Jean a été appliqué en 2025.

Monsieur le Maire indique que cinq phases de travaux sont programmées dans les années à venir. Il propose aux membres du conseil municipal de maintenir un tarif préférentiel « Travaux » pour le droit d'entrée adulte et groupe pendant la durée de présence des échafaudages à l'intérieur de l'église souterraine Saint-Jean.

Catégorie	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Adulte	8,00 €	8,00 €
Adulte « travaux »	6,00 €	6,00 €
Enfant jusqu'à 7 ans	Gratuit	Gratuit
Enfant (de 8 à 12 ans)	3,00 €	3,00 €
Scolaire (à compter de 13 ans), étudiant et handicapé (sur justificatifs)	4,00 €	4,00 €
Groupe à partir de 20 personnes avec gratuité pour les accompagnateurs et chauffeurs	7,00 €	7,00 €
Groupe « travaux » à partir de 20 personnes avec gratuité pour les accompagnateurs et chauffeurs	5,00 €	5,00 €
Journée du patrimoine (enfant à partir de 12 ans, adulte et groupe)	2,00 €	2,00 €
Manifestations spéciales types Journées européennes des métiers d'art ou autres ... (enfant à partir de 12 ans, adulte et groupe)	2,00 €	2,00 €
Brochures	5,00 €	5,00 €
Médailles	2,00 €	2,00 €
Carreaux en grès	10,00 €	10,00 €
Affiche DOZ	20,00 €	20,00 €
Magnet DOZ	5,00 €	5,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ACCEPTE la tarification proposée ci-dessus par Monsieur le Maire pour l'année 2026 avec une application au 1^{er} janvier 2026.

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : **27/11/2025**
- Publié et/ou Notifié le : **27/11/2025**
Le Maire,

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 27/11/2025.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 27/11/2025.

Le Maire,
Charles AUDOIN



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

COMMUNE D'AUBETERRE-SUR-DRONNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 18/11/2025

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse

ABSENTE EXCUSÉE : Mme CADIOT Clémence (pouvoir pour Mme CHARRETON Evelyne)

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Occupation du domaine public : terrasses et contre-terrasses des cafés-restaurants sur la place Ludovic Trarieux – Montant de la redevance à compter du 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les cafés-restaurants, riverains de la place Ludovic Trarieux, sont autorisés à installer des terrasses et contre-terrasses sur cette place, moyennant une redevance

La terrasse est contiguë à la façade du commerce devant laquelle elle est établie. L'installation d'une terrasse limitée à la longueur de la façade de l'établissement peut se faire à l'année, contre une redevance mensuelle de 5,00 € le m².

En revanche, l'installation de contre-terrasse ne pourra être autorisée que du 1^{er} mars au 30 novembre de chaque année avec :

- une tarification "très haute-saison" pour les mois de juillet et août,
- une tarification "haute saison" pour les mois d'avril, mai, juin et septembre,
- une tarification "basse saison" pour les mois de janvier, février, mars, octobre, novembre et décembre.
- les occupants des contre-terrasses devront obligatoirement louer pour l'ensemble des deux mois définis dans la période "très haute saison" et l'ensemble des quatre mois définis dans la période "haute saison" (sauf cas exceptionnels). Par contre, pour la période "basse saison" la location mensuelle sera possible sur demande des restaurateurs.
- une tarification au mètre carré utilisé.

Cette règle est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2022.

D'autre part, Monsieur le Maire décrit les conditions d'occupation de ces terrasses et contre terrasses par les exploitants :

- fermeture à minuit tous les soirs. Exceptionnellement, elles sont ouvertes jusqu'à deux heures du matin pour le 14 juillet,
- maintien des terrasses dans un état de propreté irréprochable (balayage journalier, ramassage des papiers, etc. ...),
- interdiction de déposer les nappes et les serviettes en papier souillées dans les poubelles publiques situées tout autour de la place, car ces poubelles sont réservées aux visiteurs du village,
- ne pas utiliser l'espace réservé aux piétons sur tout le pourtour de la place côté muret,
- à la fermeture des terrasses, rangement des tables et des chaises,
- ne pas utiliser de parasols publicitaires, garder une harmonie de couleur afin de préserver le site historique. Il en est de même pour le mobilier,

- lorsque les terrasses et contre-terrasses ne sont plus utilisées, plus particulièrement en "basse saison", tous les mobiliers (tables, chaises, parasols, etc. ...) devront être enlevés afin de redonner l'espace aux piétons.

Ces conditions figurent dans les conventions d'occupation rédigées avec chaque occupant.

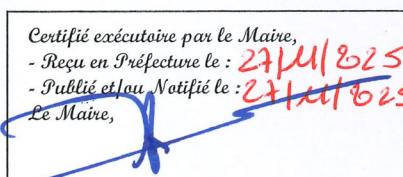
Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la tarification des terrasses et contre-terrasses pour l'année 2026, à savoir :

Désignation	Redevance mensuelle
Terrasses installées sur la place Ludovic Trarieux (le long de la façade commerciale)	5,00 € le m ²

Désignation	Redevance mensuelle "très haute saison" Juillet et août	Redevance mensuelle "haute saison" Avril, mai, juin, septembre	Redevance mensuelle "basse saison" Mars, octobre, novembre
Contre-terrasses installées sur la place Ludovic Trarieux (face à la façade commerciale)	10,00 € m ²	8,00 € m ²	5,00 € m ²

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ACCEPTE la tarification proposée ci-dessus par Monsieur le Maire pour l'année 2026 avec une application au 1^{er} janvier 2026.



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 27/11/2025.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 27/11/2025.

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE

Le Maire,
Charles AUDOIN

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 18/11/2025

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETTON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse

ABSENTE EXCUSÉE : Mme CADIOT Clémence (pouvoir pour Mme CHARRETTON Evelyne)

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Régie municipale de recettes pour l'encaissement des produits des droits de place du marché – Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026

Monsieur le Maire propose pour l'année 2026 :

- une tarification "haute saison" pour les mois de mai, juin, juillet, août et septembre,
- une tarification "moyenne saison" pour les mois de mars, avril et octobre,
- une tarification "basse saison" pour les mois de janvier, février, novembre et décembre.

Désignation	Basse saison 2026	moyenne saison 2026	Haute saison 2026
Emplacement de 0 à 3 mètres linéaires	gratuit	2,00 €	4,00 €
Emplacement de 3 à 6 mètres linéaires	gratuit	4,00 €	6,00 €
Emplacement de 0 à 3 mètres linéaires avec électricité	gratuit	4,00 €	6,00 €
Emplacement de 3 à 6 mètres linéaires avec électricité	gratuit	8,00 €	10,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ACCEPTE la tarification proposée ci-dessus par Monsieur le Maire pour l'année 2026 avec une application au 1^{er} janvier 2026.

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 27/11/2025
- Publié et/ou Notifié le : 27/11/2025

Le Maire,

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le 27/11/2025.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27/11/2025.

Le Maire,
Charles AUDOIN

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télerecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr



COMMUNE D'AUBETERRE-SUR-DRONNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 18/11/2025

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse

ABSENTE EXCUSÉE : Mme CADIOT Clémence (pouvoir pour Mme CHARRETON Evelyne)

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Tarification pour mise à disposition de la salle de réunions et des mariages de la Mairie comme salle d'exposition à compter du 01/01/2026

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2014 la salle de réunion et des mariages est régulièrement mise à disposition pour des expositions. Toutefois, il existe déjà une salle d'exposition à l'Office de Tourisme de Pôle du Sud-Charente et il ne doit pas y avoir de concurrence mais au contraire une complémentarité.

Le Conseil municipal,
 Après en avoir délibéré,
 À l'unanimité,

DECIDE de la tarification pour l'année 2026 avec une application au 1^{er} janvier 2026.

Pour l'année 2026	Associations et/ou particuliers	
Périodes d'expositions	N'exerçant pas de droit d'entrée ou d'activité commerciale	Exerçant un droit d'entrée ou une activité commerciale
Par semaine en juillet et août	Gratuit	10 € / jour
Par semaine en mai-juin-septembre-octobre	Gratuit	5 € / jour



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Affiché le 27/11/2025.
 Pour copie conforme :

En Mairie, le 27/11/2025.

Signature du secrétaire de séance,
 Xavier MAFFRE



Le Maire,
 Charles AUDOIN



Le Maire,
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
 Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télerecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 18/11/2025

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETTON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse

ABSENTE EXCUSÉE : Mme CADIOT Clémence (pouvoir pour Mme CHARRETTON Evelyne)
ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Tarification pour la mise à disposition de l'Église souterraine Saint-Jean pour l'organisation de cérémonies de mariage en dehors des heures de visite pour 2027.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des organisateurs de mariage demandent à utiliser l'Église souterraine Saint-Jean (église monolithe) pour réaliser des cérémonies de mariage dans ce lieu historique. Elles se tiennent entre 12 heures et 14 heures pour ne pas gêner les visiteurs. L'installation des chaises, la décoration et le rangement se font également dans cet intervalle. Il semble nécessaire de prévoir la tarification pour plusieurs années car les réservations se font au moins un an avant la date de cérémonie.

De plus, au vu des travaux de confortement et de restauration de l'église souterraine Saint-Jean, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir le tarif préférentiel « Travaux » pendant la durée de présence des échafaudages à l'intérieur du monument.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

FIXE la redevance pour l'année 2027 comme suit :

Tarification année 2027	A compté du 1 ^{er} janvier 2025 Tarification « Travaux » Si présence des échafaudages à l'intérieur du Monument
800,00 €	600,00 €

*Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 27/11/2025
- Publié et/ou Notifié le : 27/11/2025*



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 27/11/2025.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 27/11/2025.

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE



Le Maire,
Charles AUDOIN



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

COMMUNE D'AUBETERRE-SUR-DRONNE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 18/11/2025

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse

ABSENTE EXCUSÉE : Mme CADIOT Clémence (pouvoir pour Mme CHARRETON Evelyne)

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Cimetière communal : tarifs des concessions à compter du 01/01/2026

Monsieur le Maire explique que par délibération du 30 novembre 2016, le conseil municipal a défini les types de concessions comme suit :

- concession trentenaire, renouvelable,
- concession cinquantenaire, renouvelable,
- concession perpétuelle,
- case cinéraire cinquantenaire, renouvelable.

Il rappelle que suite à la réorganisation du cimetière par le groupe ELABOR, les nouveaux emplacements sont définis comme suit :

- emplacement simple : 1,10 m x 2,50 m,
- emplacement double : 2,00 m x 2,50 m,
- il n'existe plus d'emplacement triple,
- toutefois, dans le cadre de la reprise de sépulture, il existe quelques emplacements hors dimension "standard" qui seront vendus à la superficie réelle.

Monsieur le Maire cite la décision du conseil municipal 30 novembre 2016, à savoir qu'il n'existe plus de concessions perpétuelles depuis la réorganisation du cimetière et propose d'appliquer la tarification suivante pour 2026 à savoir :

Sépulture	Concession trentenaire	Concession cinquantenaire	Concession perpétuelle
Prix du mètre carré	25,00 €	50,00 €	Plus de vente en perpétuelle
Case cinéraire pour 4 urnes		400,00 €	

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ENTÉRINE la proposition de Monsieur le Maire énoncée ci-dessus pour une application au 1^{er} janvier 2026.

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 27/11/2025
- Publié et/ou Notifié le : 27/11/2025

Le Maire,



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 27/11/2025.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 27/11/2025.

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE



Le Maire,
Charles AUDOIN



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télerecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

COMMUNE D'AUBETERRE-SUR-DRONNE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 18/11/2025

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse

ABSENTE EXCUSÉE : Mme CADIOT Clémence (pouvoir pour Mme CHARRETON Evelyne)

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET: Base de Loisirs : Location Salle polyvalente (salle des fêtes) - tarification à compter du 01/01/2026.

Monsieur le Maire propose la tarification de la location de la Salle polyvalente (salle des fêtes) pour l'année 2026, à savoir :

		Tarif HT au 01/01/2025	Tarif HT au 01/01/2026
Associations de la commune			
		Gratuité	Gratuité
Associations extérieures à la commune			
	Grande salle	70,00 €	70,00 €
	Cuisine	50,00 €	50,00 €
Restaurants, hôteliers, traiteurs			
	Grande salle	70,00 €	70,00 €
	Cuisine	50,00 €	50,00 €
Habitants hors de la commune			
	Grande salle	70,00 €	70,00 €
	Cuisine	50,00 €	50,00 €
Habitants de la commune			
	Grande salle	50,00 €	50,00 €
	Cuisine	50,00 €	50,00 €
Utilisation du chauffage			
		20,00 €	20,00 €
Utilisation grande salle en cas de pique-nique en période estivale			
		Gratuité €	Gratuité
Caution générale			
		200,00 €	200,00 €
Caution pour le nettoyage			
		50,00 €	80,00 €
Diverses séances à but lucratif (associations hors commune ou particuliers habitants ou non la commune)			
		5,00 €	5,00 €

Il annonce que les chèques de caution seront demandés même en cas de gratuité (caution générale et caution pour nettoyage).

Il rappelle également qu'il sera demandé une attestation de responsabilité locative au nom du loueur (particulier, restaurateur, président d'association, etc. ...) et qu'il sera établi un état des lieux contradictoire entre les deux parties.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ACCEPTE d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2026 les tarifs proposés par Monsieur le Maire,
énoncés ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : **27/11/2025**
- Publié et au Notifié le : **27/11/2025**
Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 27/11/2025.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 27/11/2025.

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE

Le Maire,
Charles AUDOIN



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

COMMUNE D'AUBETERRE-SUR-DRONNE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 18/11/2025

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse

ABSENTE EXCUSÉE : Mme CADIOT Clémence (pouvoir pour Mme CHARRETON Evelyne)

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

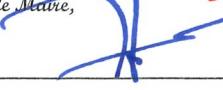
OBJET : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – exercice 2025 – Budget principal

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les états de produits irrécouvrables établis par le trésorier, non recouvrés pour différentes raisons : personnes insolvables, en surendettement avec décision judiciaire d'effacement de dette, avec insuffisance d'actif, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite, etc.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ADMET en non-valeur les produits suivants :

Exercice	Référence pièce	Nature	Nom du redevable	Montant TTC restant à recouvrer
2023	Titre 268	Location Eglise Monolithe tournage film	FULL TIME STUDIO	1 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL				1 000,00 €

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 27/11/625
- Publié et/ou Notifié le : 27/11/cols
Le Maire,


Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 27/11/2025.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 27/11/2025.

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE



Le Maire,
Charles AUDOIN



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 18/11/2025

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse

ABSENTE EXCUSÉE : Mme CADIOT Clémence (pouvoir pour Mme CHARRETON Evelyne)

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : *Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – exercice 2025 – Budget annexe "Assainissement".*

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les états de produits irrécouvrables établis par le trésorier, non recouvrés pour différentes raisons : personnes insolvables, en surendettement avec décision judiciaire d'effacement de dette, avec insuffisance d'actif, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite, etc.....

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

REFUSE l'admission en non-valeurs des créances suivantes :

Exercice	Référence pièce	Nature	Nom du redévable	Montant HT restant à recouvrer	Montant TTC restant à recouvrer
2020	Facture de Rôle 209	Redevance Assainissement	OWEN Lindley	126,64 €	139,30 €
2020	Facture de Rôle 209	Redevance Modernisation des réseaux de collecte 2020	OWEN Lindley	8,86 €	9,75 €
2020	Facture de Rôle 24	Redevance Assainissement	BRAEKEN Francki	46,68 €	51,35 €
2021	Facture de Rôle 207	Redevance Assainissement	OWEN Lindley	108,56 €	119,40 €
2021	Facture de Rôle 207	Redevance Modernisation des réseaux de collecte 2021	OWEN Lindley	5,68 €	6,25 €
2022	Facture de Rôle 203	Redevance Assainissement	OWEN Lindley	118,09 €	129,90 €
2022	Facture de Rôle 203	Redevance Modernisation des réseaux de collecte 2022	OWEN Lindley	8,25 €	9,08 €
2023	Facture de Rôle 207	Redevance Assainissement	OWEN Lindley	12,70 €	13,97 €
TOTAL GÉNÉRAL				435,49 €	479,04 €

DEMANDE au Trésorier d'exercer sa mission de poursuite et de tout mettre en œuvre pour procéder au recouvrement des créances de Monsieur OWEN Lindley et de Monsieur BRAEKEN Franck. Ces redevables ne justifient d'aucune circonstance permettant à la commune d'accepter l'admission non-valeurs de leurs créances.

Certifié exécutoire par le Maire,
- *Reçu en Préfecture le : 27/11/2025*
- *Publié et jou Natifi le : 27/11/2025*
Le Maire,


Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 27/11/2025.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 27/11/2025.

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE



Le Maire,
Charles AUDOIN



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télerecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

COMMUNE D'AUBETERRE-SUR-DRONNE

AR Prefecture

016-211600200-20251125-D_071_2025
Reçu le 27/11/2025

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 18/11/2025

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse

ABSENTE EXCUSÉE : Mme CADIOT Clémence (pouvoir pour Mme CHARRETON Evelyne)

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Xavier MAFFRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Exercice 2025 – Budget principal de la Commune – Décision modificative n° 03 – virement de crédits

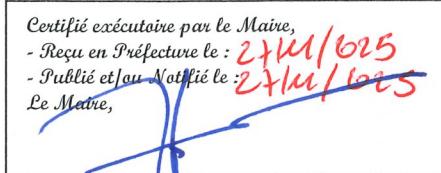
Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget principal de la commune sur l'exercice 2025 pour financer les travaux de réfection du réseau sous voirie passage du « Guicherot ».

Il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
D 2315-491 : Travaux aménagement des rues St Jean et Minages	- 11 000,00 €	
D 2315-506 : Réfection réseau sous voirie passage du Guicherot		+ 11 000,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 27/11/2025.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 27/11/2025.

Signature du secrétaire de séance,
Xavier MAFFRE

Le Maire,
Charles AUDOIN



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télerecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr